

ARRÊTÉ DU 01 JANVIER 2026 ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de 44440 Joué-sur-Erdre, (Loire-Atlantique)

44 440

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la délibération n° 2020-09-09 en date du 07 septembre 2020 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 04 juin 2020,
Vu l'arrêté en date du 06 novembre 2024 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion, pris après avis du comité social territorial en date du 11 octobre 2024,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel
AUFFRAY Dany	Adjoint technique

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L 522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Joué-sur-Erdre, le 1^{er} janvier 2026

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication.

Publié le **2 JAN. 2026**